

DECRET N° 2015-111 DU 06 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-545 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2014-194 du 13 mars 2014 portant modification du décret n°2009-542 du 20 octobre 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) ;
- Vu** le procès-verbal de la deuxième session du Conseil d'Orientation et de Concertation du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) du 03 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 29 janvier 2015,



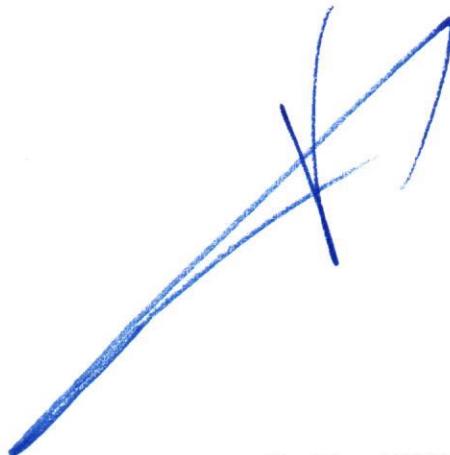
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFE) tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes, de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,
des Petites et Moyennes Entreprises,



Komi KOUTCHE

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Françoise Abraoua ASSOGBA



Marcel Alain de SOUZA

AMPLIATIONS :

PR : 6 ; AN : 4 ; CS : 2 ; CC : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 2 ; SGG : 4 ; MICPME : 5 ; MEFPD : 5 ; MDAEP : 5 ; AUTRES
MINISTERES : 24 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 ; GUFE : 3 ; BN-DAN-DLC : 3 ; GCONB-DCCT-INSAE : 3 ;
BCP-CSM-IGAA : 3 ; UAC-ENAM- FADESP : 3 ; UNIPAR-FDSP : 2 ; JORB : 1.